

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<u>Date de la convocation</u> : 4 décembre 2023	<u>Séance du</u> 11 décembre 2023 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH

Commune d'OSTHOFFEN

### Délibération n°40/2023

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., MARTIN A., SCHIFF dit SARMOIS A. M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : MEHN S. donne procuration à GRAFF I., JACQUES V. donne procuration à KOENIG D., STROH MJ. Donne procuration à PAULUS B.

Absents : LETT L

### **Composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre**

Il convient d'organiser et de lancer un concours restreint sur esquisse pour la sélection de trois équipes de maîtrise d'œuvre, de composer le jury de concours, de déterminer le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir ainsi que les indemnités des architectes constituant le jury, si besoin.

Le jury Article 89 du décret « I. - Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente.

NB : le jury comporte au moins 1/3 de représentants de la maîtrise d'œuvre en son sein (soit 3 pour 8 membres), conformément aux dispositions légales sur les concours d'architecture.

Pour les concours organisés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux et des offices publics de l'habitat, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

#### Composition du jury : (format concours)

#### Membres à voix délibérative :

Président du jury :

- **Monsieur Wilfrid DE VREESE, Maire**

Collège des élus (CAO) :

- **Madame Isabelle GRAFF, Adjointe au Maire**
- **Monsieur Bernard PAULUS, Conseiller Municipal**
- **Monsieur David WEIL, Conseillère Municipal**

Leurs suppléants :

- Monsieur Pierre THUMANN, Conseiller Municipal
- Madame Anne SCHIFF dit SARMOIS, Conseillère Municipale
- Monsieur Denis GUILLEMOIS, Adjoint au Maire

Collège des maîtres d'œuvre :

- **Madame Carole PEZZOLI**, Directrice du CAUE Alsace ou son(sa) suppléant(e)
- **Un représentant de la MIQCP** (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques)

Membres du jury avec voix consultative :

- **Monsieur Marc REMY, Percepteur à la Trésorerie d'Erstein** ou un autre membre de la Trésorerie d'Erstein.
- **Madame Agathe DE VREESE**, Conseillère Municipale
- **Monsieur Daniel KOENIG**, Conseiller Municipal
- **Madame Anne MARTIN**, Adjointe au Maire ou son(sa) suppléant(e)
- **Madame Hélène STOLTZ**, Directrice de l'école ou son(sa) suppléant(e)
- **Monsieur CHAILLOT**, Inspecteur de l'éducation nationale

Assistent en outre, en tant que commission technique :

**M. Fabrice WACK**, chargé de mission au CAUE Alsace  
**Mme Nathalie CAQUELIN**, adjointe administrative principale

Le Conseil municipal décide :

- **Approuve** la constitution du jury tel que susmentionné
- **Autorise** le Maire à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives
- **Fixe** le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir à 14 000 € HT soit 16 800 € TTC en les inscrivant au budget y afférent

Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 11 décembre 2023

Le Maire  
**Wilfrid DE VREESE**

